



DECISION N° 2022 - 980

Marché 2021-07 lot 02
Requalification des Espaces Publics de la Résidence
HLM Champ de Mars - Aménagement de l'avenue
Albert Camus - Perpignan
Acte modificatif n°1

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

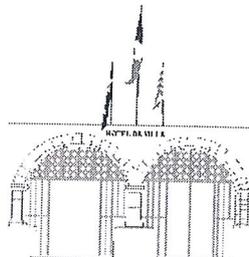
Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT ;

Considérant que par décision du Maire en date du 11 janvier 2021, un marché lancé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, concernant la **Requalification des Espaces Publics de la Résidence HLM Champ de Mars – Aménagement de l'avenue Albert Camus – Lot n°2 : Béton de sol**, a été conclu avec la Société **SOLS MEDITERRANEE**, ZAC Trajectoire, 4 Rue Gustave Berthaud, 30540 Milhaud, pour un montant du devis quantitatif estimatif de **246 915.00 € HT**.

Considérant que cet acte modificatif n°1 a été soumis à la Commission du 21 septembre 2022 qui a émis un avis favorable à sa conclusion.

Considérant qu'en cours d'exécution des travaux supplémentaires doivent être réalisés :

- Suite à l'augmentation des surfaces béton en remplacement de surfaces végétales (Lot 3), due aux modifications de projet pour la mise en place d'une piste cycle,
- Suite à la mise en place de cadres métalliques dans les trottoirs béton pour permettre la continuité des coulages en attente de livraison des



mâts d'éclairage public,

- Suite à la reprise des bétons et des dalles podotactiles (y compris démolition et évacuation) due à plusieurs sinistres,

Considérant que le cout des travaux complémentaires s'élève à 20 033.25 € HT soit une plus-value de 8.11 % portant le montant du marché à 266 948.25 € HT après cet acte modificatif 1.

ECONOMIE DU MARCHÉ

Montant initial HT du marché	Acte modificatif n°1	Marché HT après Acte modificatif 1	% Augmentation
246 915.00 €	20 033.25	266 948.25 €	8.11%

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure, selon les dispositions prévues à l'article R 2194-8 du Code de la Commande Publique, un acte modificatif n° 1 au lot 02 du marché 2021-07 avec la société **SOLS MEDITERRANEE**, ZAC Trajectoire, 4 Rue Gustave Berthaud, 30540 Milhaud, d'un montant de 20 033.25 € HT soit une plus-value de 8.11% du contrat initial et qui porte le montant total du lot 02 à 266 948.25 € H.T après cet acte modificatif n°1.

ARTICLE 2 :

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents actes modificatifs éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent acte modificatif.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **14 OCT. 2022**

ID Télétransmission :

066-216601369

20221014-162987-AU-1-1

Accusé reçu le : **14 OCT. 2022**

Affiché le : **14 OCT. 2022**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

